



BERNADETTE CESARI

NOTAIRE

SARTÈNE

CRPCEN : 20015

COLLABORATRICES

LÉA CESARI

DIPLÔMÉE NOTAIRE
RESPONSABLE POLE DROIT DE LA
FAMILLE

ILHAM KARKI

COLLABORATRICE
POLE DROIT DE LA FAMILLE

Dossier suivi par

Julie CUTTOLI

julie.cuttoli@20015.notaires.fr

MATHILDE LEANDRI

COLLABORATRICE
POLE DROIT IMMOBILIER

COMPTABILITE

CHRISTINE DEROSAS

NOTORIETE PRESCRIPTIVE FOUQUET

204496 /BC /JC /

FORMALITES / SECRETARIAT

VÉRONIQUE MEREU

Monsieur le Président,

PÔLES COMPÉTENCES

FAMILLE
PATRIMOINE
IMMOBILIER
RURAL
ENTREPRISES

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, TROIS MOIS DURANT, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

COORDONNÉES :

1 Av. Hyacinthe Quilichini
20100 SARTÈNE
TÉLÉPHONE : 04.95.77.02.19

Madame Marie Pauline TOMASI, en son vivant retraitée, demeurant à MONTPELLIER (34000) résidence La Meuse 130 Avenue du Palavas. Née à GROSSA (20100) , le 7 janvier 1915 Veuve de Monsieur Marc Paul FOUQUET et non remariée. Et qu'elle est décédée à MONTPELLIER (34000) (FRANCE), le 4 août 2015.

COURRIEL :

cesari@20015.notaires.fr

Votre bien dévoué.

SITE INTERNET :

bernadettecesari.notaires.fr

**CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD**

2 Cours Grandval

20000 AJACCIO

Sartène, le 17 avril 2026

Bernadette CESARI


Notaires
de France



Membre d'une association agréée-Certifié iso 9001 par AFNOR CERTIFICATION-. Étude fermée le
Samedi

Détenteur des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA

*Sema à fianca à voi par accampagnà vi in ogni tappa di à vostra vita
Nous sommes à vos côtés pour accompagner vos projets*

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de GROSSA

ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),

1 Av. Hyacinthe Quilichini.

Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 16 avril 2026. Il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante :

Madame Marie Pauline TOMASI, en son vivant retraitée, demeurant à MONTPELLIER (34000) résidence La Meuse 130 Avenue du Palavas. Née à GROSSA (20100) , le 7 janvier 1915 Veuve de Monsieur Marc Paul FOUQUET et non remariée. Et qu'elle est décédée à MONTPELLIER (34000) (FRANCE), le 4 août 2015.

A été déclaré propriétaire des biens ci-après :

Sur la commune de GROSSA, lieudit Bizzicorosso et Quarccioqua, cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	76	BIZZICOROSSO	01 ha 73 a 60 ca
B	225	QUARCCIOQUA	00 ha 91 a 00 ca

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261, 2265, et 2272 du Code civil (ex : 2229).

Conformément à l'article 1er de la loi du 6 mars 2017:

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

POUR AVIS, Me CESARI, Notaire Officier Public